
**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale
du SEDR-CSQ** tenue le 3 mai 2023,
à compter de 18 h 15 (ouverture) / 18 h 30 (début)
en visioconférence

Présences : 277
Quorum : 75

ORDRE DU JOUR FERMÉ

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2023
5. Modifications aux statuts et règlements
6. États financiers
7. Rapport annuel SEDR-CSQ
8. État de la négociation
9. Autres sujets

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents à cette réunion. Concernant la négociation, le plan intersectoriel sera abordé dans un premier temps. Ensuite, le plan sectoriel sera traité. Il rappelle le port des couleurs de la FSE le mardi et du Front commun le jeudi. Les enseignantes et les enseignants ont également été invités à tracer leur portrait de classe.

Martin Hogue met également l'accent sur l'important rassemblement qui aura lieu sur la colline du Parlement le 10 juin 2023. Bien que ce soit un samedi, les membres du SEDR-CSQ ont la chance que l'évènement se passe sur leur territoire, ce qui leur évitera de longs déplacements. Ils sont donc attendus en grand nombre.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Julie Cantin agisse à titre de présidente d'assemblée pour cette réunion et que Édith Gravel agisse à titre de coprésidente. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Yvan Girouard

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Lucie Gagnon
Appuyeur : Mario Lamontagne

-Adoptée à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2023**

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ tenue le 1^{er} mars 2023 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Jean Drouin
Appuyeuse : Isabelle Langevin

-Adoptée à l'unanimité-

5. **Modifications aux statuts et règlements**

Martin Hogue explique dans un premier temps que lors du dernier congrès de la Centrale, il y a eu des modifications au règlement de désaffiliation. Par le fait même, les syndicats affiliés doivent les mettre à jour. Ces modifications font donc partie des modifications présentées aujourd'hui. (Annexe I)

La présidence d'assemblée rappelle que des modifications aux statuts et règlements doivent être adoptées par au moins les deux tiers des membres présents. (Annexe II)

« QUE l'assemblée générale du SEDR-CSQ adopte les modifications apportées aux statuts et règlements du SEDR-CSQ telles que présentées. »

Proposeuse : Sophie Vaillancourt
Appuyeur : Patrice Bélanger

Demandes d'amendement :

« QUE l'article 5.03.1 c) soit modifié par celui-ci : *dès qu'un poste devient vacant au conseil d'administration, ou que l'on sait qu'il deviendra vacant* [...]. »

Proposeuse : Maryse Lagueux
Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée aux deux tiers-

« QUE l'article 5.03.1 b) soit modifié par celui-ci : *dès qu'un poste devient vacant au comité exécutif, ou que l'on sait qu'il deviendra vacant* [...]. »

Proposeuse : Maryse Lagueux
Appuyeur : Patrick Émond

-Adoptée aux deux tiers-

La présidence d'assemblée appelle le vote de la principale telle qu'amendée.

« QUE l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ adopte les modifications apportées aux statuts et règlements du SEDR-CSQ telles que présentées. »

-Adoptée aux deux tiers –

6. États financiers

Sylvie Perreault présente les états financiers en date du 31 août 2022 qui ont été préparés par la firme Lemieux Nolet. Cet exercice se termine avec un déficit de 4 301 \$. (Annexes III et IV)

« QUE l'assemblée générale approuve les états financiers et reçoive le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice se terminant le 31 août 2022. »

Proposeuse : Sophie Vaillancourt
Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

7. Rapport annuel SEDR-CSQ

Martin Hogue présente le rapport annuel du conseil d'administration pour l'année 2022-2023. Il précise que cette démarche est effectuée conformément aux statuts et règlements. Il présente divers faits saillants et les principaux travaux réalisés par les différentes instances de la Fédération, de la Centrale, puis au sein du SEDR-CSQ. (Annexe V)

8. État de la négociation

Dans un premier temps, Martin Hogue fait le point sur l'état des négociations sur le plan intersectoriel en ce qui concerne le salaire, la retraite, les droits parentaux, la contribution aux assurances collectives et la protection des lanceurs d'alerte. Il en ressort que nos demandes en matière salariale ne sont pas exagérées et que de grandes modifications sont demandées

par le gouvernement, qui souhaite toucher de manière désavantageuse pour les membres la formule de calcul de la retraite.

Il s'attarde ensuite sur différents éléments du comparatif des dépôts patronaux de décembre et de mars sur le plan sectoriel. Il rappelle l'importance de la mobilisation du 10 juin afin de lancer un message clair que ces offres n'ont pas de sens. En ce qui concerne le recours à la grève, il affirme être conscient que nous ne sommes pas tous rendus au même endroit. Bien qu'il n'y ait pas de débat ce soir à ce sujet, il serait important de commencer à y penser. Toutefois, nous ne sommes pas rendus à cette étape, car le cadre légal entourant le droit à la grève est balisé. (Annexes VI, VII, VIII, IX, X et XI)

Martin Hogue remercie tous les membres qui ont assisté à cette rencontre pour leur présence et leur patience. Il leur demande d'être des ambassadeurs et des ambassadrices auprès de leurs collègues afin de les encourager à s'inscrire à la mobilisation du 10 juin pour ainsi signifier à nos vis-à-vis que nous sommes solidaires dans notre souhait de voir les choses changer.

Levée de l'assemblée à 21 h 24.

Martin Hogue
Président

Sylvie Perreault
Vice-présidente aux affaires administratives